

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : SaBine Gémis

<https://www.cadre21.org/membres/0fee689cd5de5378703561e0>

Date d'obtention : 2021-10-17 12:10:19

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

NE PAS REGARDER LES PHOTOS.

Suivre les démarches de la méthode Sexto, afin notamment de rester la plus neutre possible et de favoriser l'ensemble du travail autour de la situation par mes actions précises et utiles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Ne pas me sentir seule et/ou perdue là-dedans
- Augmenter mon sentiment d'efficacité
- Augmenter l'efficacité de la prise en charge de l'élève/des élèves
- Penser à ne pas regarder les photos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Penser à ne pas regarder les photos !
- Vérifier si la situation concerne le milieu scolaire.